



Neuvième station du Chemin de Croix sur la Via Dolorosa, Jérusalem.
© epd-bild/T.Lohnes

Bureau des affaires œcuméniques

La FLM en tant que partenaire œcuménique mondial

Le fait que la FLM soit devenue une communion mondiale d'Églises est une contribution importante au mouvement œcuménique. Cette conviction fut fermement exprimée par la Septième Assemblée, lorsqu'on décida que les Églises mem-

bres seraient en communion de chaire et d'autel, puis par la Huitième Assemblée, quand elle adopta une révision de la Constitution.

- « La Fédération luthérienne mondiale est une communion d'Églises qui confessent le Dieu trinitaire, s'accordent dans la proclamation de la Parole de Dieu et sont unies dans la communion de chaire et d'autel. »

- « La Fédération luthérienne mondiale confesse l'Église une, sainte, catholique et apostolique et s'affirme résolue à servir l'unité des chrétiens partout dans le monde. »

L'unité des Églises luthériennes et l'unité de l'Église universelle font partie, pour l'essentiel, du même engagement œcuménique. Une plus grande perception de l'identité luthérienne dans les Églises membres conduit en même temps à une croissance de la connaissance et de l'engagement œcuméniques. En devenant toujours plus une communion, la FLM est un instrument qui permet aux Églises membres d'avoir entre elles de meilleures relations, et d'agir ensemble sur le plan œcuménique. Sans la FLM, nombre d'Églises membres n'appartiendraient à aucun réseau



L'Évêque David Tustin et l'Évêque émérite Ambrose Moyo, co-Présidents du Groupe de travail international anglican-luthérien (2000-2002).
© LWF

mondial, et ne seraient pas directement engagés dans le mouvement œcuménique.

La FLM aide à vaincre les divisions résultant de différences culturelles, ethniques ou missionnaires. Avec les organes de direction de chacune des Églises membres, et avec ceux de la FLM en tant que communion, les responsabilités se situent à des niveaux différents. Des avancées

importantes, comme la *Déclaration commune concernant la Doctrine de la Justification*, ne sont possibles que grâce à l'existence de la FLM et à ses prises de décision engageant ses Églises membres.

Depuis le milieu des années 1960, les dialogues bilatéraux et les différents accords de communion qui ont été conclus au niveau national et régional sont devenus de plus en plus importants pour le mouvement œcuménique. Dans les années à venir, le rôle œcuménique des Communions chrétiennes mondiales (CCM) restera significatif. Grâce à sa compréhension de l'Église et de son ministère, la communion luthérienne peut devenir, pour les relations œcuméniques au niveau mondial, un bâtisseur de ponts.

Toutes les communions qui confessent la foi chrétienne au Dieu trinitaire sont appelées à grandir entre elles dans l'unité. L'unité à l'intérieur de chaque CCM et entre elles a une visée plus large : nous recherchons l'unité de l'humanité dans ce monde créé par Dieu et pourtant en proie à la souffrance, et dont toutes les Églises font partie intégrante. L'unité chrétienne est nécessaire pour la mission de l'Église. Réciproquement, le but de la mission est l'unité en Christ, entre femmes et hommes, par-dessus toutes les barrières qui divisent l'humanité.

Les relations entre anglicans et luthériens

La Neuvième Assemblée a pris note avec gratitude des accords déjà atteints entre anglicans et luthériens, et a souhaité que les relations de communion progressent avec les Églises de la Communion anglicane.

En août 2001, le Président de la FLM a rendu visite à l'Archevêque de Cantorbéry. Leurs entretiens portèrent sur un large éventail de sujets, en particulier sur l'engagement œcuménique mutuel des deux communions, au niveau régional et mondial.

Des accords de communion furent conclus en 1995 entre les Églises anglicanes de Grande-Bretagne et d'Irlande et les Églises luthériennes nordiques et baltes par l'*Accord de Porvoo*. Avec *Called to Common Mission* (Appelés à une mission commune - 2001), et *The Waterloo Agreement* (L'Accord de Waterloo - 2001),

des relations de pleine communion entre anglicans/épiscopaliens et luthériens des États-Unis et du Canada furent établies. Un accord fournissant des formes importantes de communion ecclésiale entre les Églises anglicanes de Grande-Bretagne et d'Irlande et les Églises luthériennes et réformées de France a été conclu en 1999 grâce à l'*Affirmation commune de Reuilly*.

Lorsque des Églises anglicanes entrent en relation de pleine communion avec d'autres Églises, la communion anglicane considère qu'elle s'est, d'une certaine façon, agrandie. En 1998, à la Conférence de Lambeth, les évêques des Églises luthériennes ayant signé l'Accord de Porvoo furent invités à participer en tant qu'« évêques en communion ». Un tel geste est utile pour la réflexion œcuménique, car il indique clairement que le fait d'établir des relations œcuméniques formelles a des conséquences importantes pour chaque communion qui s'engage, dans le contexte de l'Église universelle. Les accords de communion sont d'authentiques contributions à l'unité visible de l'Église universelle.

L'unité visible est une unité dans la proclamation, les sacrements et le ministère, et une unité dans la vie et dans la mission. C'est sur l'apostolicité de l'Église que repose la tradition fondamentale de l'Église chrétienne en ce qui concerne la foi, le culte et le service.

La Commission internationale anglicano-luthérienne a terminé son travail en 1995 en publiant un rapport sur *le Diaconat, occasion de coopération œcuménique*. Ce rapport est une contribution à la compréhension œcuménique du ministère ecclésial en tant que ministère de service et de guérison. Le travail

anglicano-luthérien sur la compréhension du ministère diaconal a eu une suite dans les pays scandinaves, grâce au Conseil œcuménique nordique qui a publié deux études importantes, en 1999 et en 2000, sur *le ministère du diacre*.

Le Groupe de travail international anglicano-luthérien, créé en 2000, s'est depuis réuni trois fois, aux États-Unis, en Islande et au Brésil. Son rapport final, « *Growth in Communion* » (Croître dans la communion), analyse les relations actuelles entre anglicans et luthériens à travers le monde, et fait des recommandations aux organes directeurs des deux communions quant à la poursuite et au développement des relations bilatérales.

Les Secrétaires généraux de la FLM et du Conseil consultatif anglican (CCA) ont décidé d'avoir une rencontre annuelle avec des membres de leur personnel et la première a eu lieu à Genève en 2002. Par ailleurs, le CCA a un représentant aux réunions du Conseil de la FLM, et en septembre 2002 notre Secrétaire général prononça le discours d'ouverture à la réunion du CCA à Hong Kong.

Les relations entre luthériens et orthodoxes

La Neuvième Assemblée prit aussi note avec gratitude des dialogues des Églises luthériennes avec les Églises orthodoxes. La Commission mixte internationale luthéro-orthodoxe s'est réunie pour la première fois en 1981 en Finlande. Depuis, elle se retrouve généralement tous les deux ans, et des déclarations ont été adoptées concernant la révélation divine, Écriture et tra-



Participants à la rencontre 2000 de la Commission mixte luthérienne-orthodoxe, Damas, Syrie.
© LWF

dition, l'inspiration des Saintes Écritures, l'autorité dans et de l'Église, et la compréhension du salut. Depuis 2000, les discussions ont eu pour thème Parole et Sacrements/Mystères dans la vie de l'Église.

Tandis que la Commission internationale produit des déclarations très brèves, certains dialogues régionaux sont plus prolifiques. Les apports de ces dialogues régionaux, auxquels participent plusieurs membres de la Commission internationale, sont utiles à celle-ci.

Alors que les orthodoxes et les luthériens ne peuvent pas encore concevoir des modèles institutionnels de communion ecclésiale, ils trouvent un terrain d'entente sur des questions centrales concernant la foi. Les déclarations adoptées fournissent d'importants matériaux pour la compréhension théologique de l'unité, et contribuent ainsi à guérir les divisions de l'Église une.

Les relations entre luthériens et réformés

En 1989, une Commission mixte de la FLM et de l'Alliance Réformée Mondiale (ARM) exhorta les Églises luthériennes et réformées du monde entier « à se déclarer en pleine communion les unes avec les autres » et à « traduire leur unité de manière plus réelle et visible à leurs membres

fortes, et la collaboration entre la FLM et l'ARM s'est développée.

En 1999, un Groupe mixte de travail a été créé, avec le mandat suivant :

- Faire le bilan des relations actuelles entre luthériens et réformés
- Évaluer les conséquences des développements régionaux pour notre relation au niveau mondial
- Voir comment les organes directeurs des deux communions peuvent coopérer de manière plus fructueuse
- Identifier d'autres formes possibles de collaboration pratique
- Se demander s'il serait utile de commencer un nouveau dialogue international luthéro-réformé

Le Groupe mixte de travail s'est réuni trois fois. Avant sa rencontre au Brésil en 2000, un colloque a eu lieu entre dirigeants des Églises luthérienne et réformée du Brésil. Et pour préparer la réunion de 2001 à Genève, il y eut un colloque rassemblant des représentants d'Églises unies (ayant des membres luthériens et réformés) ainsi que de la FLM et de l'ARM, pour s'entretenir des relations entre les Églises unies et les deux familles mondiales.

Le rapport final du Groupe mixte de travail luthéro-réformé, « *Called to Communion and Common Witness* » (Appelé(e)s à communier et à témoigner ensemble) indique comment les luthériens et les réformés considèrent leurs avancées œcuméniques et le développement de formes visibles d'unité.

Le Groupe mixte de travail a proposé un projet d'étude bilatéral sur « Les structures de l'unité ». Cette proposition a été acceptée, en 2002, par le Comité exécutif de l'ARM et le Conseil de la FLM. Une nouvelle Commission luthéro-réformée en aura la responsabilité, tout en s'intéressant à d'autres aspects importants dans le développement des relations entre luthériens et réformés au niveau mondial.

La participation de l'ARM, en 2001, à un colloque quadrilatéral entre catholiques, luthériens,



Membres du Groupe de travail mixte luthérien - réformé en visite à Genève, devant le Mur des Réformateurs, Suisse, 2000.
© LWF

et au monde ». Elle demanda aussi à la FLM et à l'ARM de collaborer partout où cela est possible. Aujourd'hui, dans de nombreuses régions du monde, les luthériens et les réformés ont établi des formes de communion qui les lient. Bien que les progrès varient selon les régions, les relations entre les deux familles sont devenues plus

méthodistes et réformés sur « La Déclaration commune sur la Doctrine de la Justification dans un contexte œcuménique élargi » attira une attention particulière sur la relation entre la justification et la justice sociale. Cette relation doit être clarifiée et mise en valeur avant qu'il soit possible pour les réformés de considérer une approbation formelle de la Déclaration commune. On a été d'accord pour qu'une commission quadrilatérale soit créée pour travailler sur cette question.

Les relations entre luthériens et catholiques romains

Les rencontres régulières entre des membres du personnel de la FLM et du Conseil Pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (CPPUC), présidées par le Secrétaire général de la FLM et le Président du CPPUC, demeurent un instrument utile pour faciliter les contacts et la collaboration entre les deux organismes mondiaux.

Depuis la Neuvième Assemblée, les relations entre la FLM et l'Église catholique romaine ont été dominées par la Déclaration commune concernant la Doctrine de la Justification (DCJ) et par les questions liées au Jubilé de l'an 2000.

La DCJ

Au moment de la Neuvième Assemblée, le texte final de la DCJ avait été envoyé aux Églises membres pour qu'elles l'étudient. Avec l'Église catholique romaine, un processus d'évaluation était également en cours.

Dans la mesure où les réponses des Églises luthériennes variaient quant à leur nature et leur contenu, une étude soignée de ces réponses se révéla indispensable pour préciser comment le Conseil de la FLM devrait agir. Une analyse conduite par le Centre d'études œcuméniques de Strasbourg indiqua que la DCJ avait le soutien de la vaste majorité des Églises membres. C'est sur cette base que, lors de sa réunion de 1998, le Conseil, par un vote unanime, approuva la DCJ. Les réserves de quelques Églises membres ne furent pas ignorées, mais prises en compte par le Conseil : elles continueront à être mentionnées parmi les réponses des Églises membres. Celles d'entre elles qui n'avaient pas

répondu favorablement, et qui avaient un représentant au Conseil, se sont néanmoins jointes au vote unanime, afin de tenir compte de la majorité des réponses positives.

La résolution adoptée par le Conseil exprime la position officielle de la FLM, en tant que communion, à propos de la DCJ. Elle souligne qu'entre catholiques et luthériens, un consensus différencié (c'est-à-dire un consensus qui comporte des différences représentant des aspects complémentaires) a pu être atteint sur les vérités fondamentales concernant la doctrine de la justification. Et elle ajoute que les condamnations réciproques concernant la justification, telles qu'elles furent exprimées à l'époque de la Réformation, ne s'appliquent pas à ce qu'enseignent les deux parties dont parle la DCJ.

Alors que la réponse officielle de l'Église catholique romaine souligne surtout le consensus qui a été atteint sur la justification, elle contient aussi certaines réserves à propos de questions spécifiques soulevées dans la DCJ. La réponse concluait qu'en dépit du consensus atteint, il n'était pas possible à l'Église catholique romaine de déclarer de façon générale que les condamnations datant de l'époque de la Réforme ne s'appliquaient plus aujourd'hui. Cela signifiait que le but recherché par la DCJ n'avait pas été pleinement atteint. Ce qui conduisit à de nouvelles consultations entre la FLM et le CPPUC, pour mesurer les conséquences de cette situation, et voir comment la résoudre. On se mit d'accord pour rédiger un « Communiqué commun officiel », qui comporterait une « Annexe » pour clarifier les questions toujours en suspens. Ce « Communiqué commun officiel » disait expressément que les deux parties confirmaient la DCJ dans son intégralité.

Le texte du « Communiqué commun officiel » et de son Annexe fut approuvé par le Conseil, qui autorisa la cérémonie de signature de la DCJ et les célébrations qui l'accompagnèrent le 31 octobre 1999 à Augsbourg, en Allemagne. Celles-ci eurent un caractère festif, et attirèrent largement l'attention des médias, plus qu'aucun autre événement œcuménique de ces dernières années. Des cérémonies œcuméniques spéciales eurent lieu un peu partout de par le monde, marquées par beaucoup de joie et d'espérance, pour souligner qu'on avait enfin, sur une ques-

Atroupement pour regarder
passer la procession
oecuménique avant la
signature historique de la
Déclaration commune sur la
Doctrine de la Justification,
Augsbourg, Allemagne, 1999.
© LWF/L. Wiekhorst



tion théologique majeure, une compréhension commune entre catholiques et luthériens. Et ceux-ci désormais, au niveau paroissial – nous en avons de nombreux échos – se regardent différemment, comme des sœurs et des frères dans la foi. Dans beaucoup de foyers mixtes luthéro-catholiques, on estime que cet accord a eu un effet important de guérison.

L'engagement de la FLM envers la DCJ

Chaque Église membre a pu indiquer sa position officielle dans la réponse qu'elle a donnée à la FLM. Dans ces réponses, les Églises s'expliquent de façon aussi détaillée qu'elles l'estiment nécessaire. La position officielle de la FLM s'est exprimée dans le vote du Conseil en 1998, et dans son approbation du « Communiqué commun officiel » en 1999. Ces deux documents approuvent sans équivoque la DCJ et engagent formellement la FLM en tant que communion mondiale. Les Églises qui ont exprimé des réserves demeurent des membres à part entière de la Fédération. Ceci indique qu'il existe, à l'intérieur de celle-ci, une compréhension différenciée de la question, sans pour autant porter atteinte à l'engagement de la FLM envers l'accord intervenu.

Le suivi de la DCJ

Le suivi que la DCJ doit avoir sur le plan oecuménique est une affaire complexe, comme

l'a souligné, en 2000, un rapport spécial du Secrétaire général au Conseil; ce dernier a alors adopté un plan d'action.

Ce plan demande que le fait que le chrétien soit à la fois justifié et pécheur fasse l'objet d'une étude confiée plus particulièrement au Centre d'études oecuméniques de Strasbourg.

Une autre étape de ce suivi fut le colloque quadrilatéral organisé en 2001 par la FLM et le CPPUC sur « Unité dans la foi ». L'ARM et le Conseil Méthodiste Mondial (CMM) furent invités à envoyer des représentants à cette rencontre, qui s'interrogea aussi sur le rôle que peuvent jouer les accords doctrinaux dans l'établissement de relations officielles entre Églises. Déjà en 1991, le CMM avait officiellement exprimé son soutien à la DCJ, considérée comme une réussite oecuménique. Pour les méthodistes, une approbation théologiquement fondée de la DCJ ne semble pas impossible, à cause de ce qu'elle dit sur la justification et la sanctification. Cette question est en discussion entre eux, la FLM et le CPPUC. Pour l'ARM, il conviendrait de donner d'avantage d'attention à la question de la justice sociale (voir la section sur les relations entre luthériens et réformés).

De plus, des efforts doivent être poursuivis pour un témoignage commun dans un esprit oecuménique « afin d'interpréter le message de la justification dans une langue accessible aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, et en référence aux préoccupations tant individuelles que sociales de notre temps ». Le projet d'étude de la

FLM sur la signification contemporaine de la justification est une contribution importante au suivi de la DCJ. (Sur ce sujet, voir la section de ce rapport concernant le DTE).

Afin que la base biblique concernant la foi en un Dieu qui justifie soit plus développée qu'elle ne l'est dans la section biblique de la DCJ, un symposium de biblistes va être organisé conjointement par la FLM et le CPPUC.

Beaucoup espèrent que l'heureux aboutissement que représente la DCJ aura aussi, dans un avenir assez proche, un impact sur les relations ecclésiales officielles entre catholiques romains et luthériens. Ce qui pourrait se faire demeure encore incertain, dans la mesure où la question de la reconnaissance des ministères n'est pas prête d'être résolue. Mais les efforts œcuméniques se poursuivent avec la même intensité, d'une part au sein de la commission de dialogue internationale, d'autre part grâce aux dialogues régionaux et à la recherche théologique dans de nombreux pays.

L'Année du Jubilé 2000

Les relations luthéro-catholiques furent concrétisées par la visite du Président de la FLM au Pape, début décembre 1999, peu après la signature de la DCJ, et avant l'ouverture de l'Année du Jubilé. Dans leurs discours, les deux dirigeants ecclésiastiques soulignèrent la portée œcuménique de la DCJ, et le besoin de se réconcilier à ce stade de notre histoire.

En novembre 1998, le Pape publia la Bulle d'indiction du Grand Jubilé de l'Année 2000 *Incarnationis Misterium*. Elle souligne des aspects fondamentaux de l'ecclésiologie catholique romaine, et contient des directives spirituelles concernant la célébration de l'Année jubilaire. Un aspect de cette célébration est le fait d'accorder des indulgences, qui permettent d'avoir accès au « trésor de l'Église » constitué par le Christ et les saints. Les controverses qui survirent au cours de l'année 1999 sur la question des indulgences eurent comme conséquence que la participation œcuménique pour l'Ouverture de l'Année du Jubilé à Rome fut incomplète.

En raison des objections faites sur le rôle des indulgences dans la célébration catholique de l'Année jubilaire, le CPPUC invita la FLM et

l'ARM afin de discuter des aspects historiques et théologiques des indulgences. La rencontre eut lieu à Rome, en février 2001, sous la présidence conjointe du Cardinal Edward Cassidy, à l'époque Président du CPPUC, et des Secrétaires généraux de la FLM et de l'ARM. Les exposés qui ont été faits au cours de cette rencontre seront publiés en anglais et en allemand.

En l'an 2000, une autre controverse s'est produite à la suite de la publication de *Dominus Iesus* par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Ce document, ainsi que les directives données par cette même congrégation pour l'emploi des notions d'« Églises » et de « Communautés ecclésiales », furent considérés par beaucoup comme un recul œcuménique.

Deux autres moments de l'Année du Jubilé furent considérés comme importants par la FLM : la « Journée de prière pour le Pardon », à propos des péchés commis par les fils et les filles de l'Église, et la « Commémoration des témoins de la Foi au cours du Vingtième siècle », à laquelle participa le Secrétaire général.

Celui-ci a depuis pris part à deux événements majeurs concernant la paix et les questions interreligieuses organisés par la Société de St. Egidio.



La Commission luthéro-catholique romaine sur l'Unité

Après avoir, depuis sa création au milieu des années 1960, produit une série de rapports sur des questions centrales, la Commission luthéro-catholique romaine sur l'Unité centre son travail actuel sur l'« Apostolicité de l'Église ». Et ce, pour dresser l'inventaire des positions des participants au dialogue sur

La Pasteure Dr Prasanna Kumari (au centre), Vice-Présidente de la FLM pour l'Asie, avec d'autres signataires de la Déclaration commune sur la Doctrine de la Justification, 31 octobre 1999, Augsburg, Allemagne.
© LWF/L. Wiedhorst

un sujet aussi large que fondamental, et pour en faire progresser la compréhension commune.

Pour les luthériens, il est œcuméniquement important que d'autres comprennent que leurs Églises ne sont pas « nées » au moment de la Réforme, mais qu'elles maintiennent en leur sein la tradition apostolique qui remonte à l'Église primitive. Devenir davantage unis en ce qui concerne l'apostolicité de l'Église peut contribuer à guérir les divisions de l'Église une.

L'hospitalité eucharistique

En août 2000, le Président envoya une lettre au CPPUC pour demander si l'hospitalité eucharistique entre catholiques romains et luthériens pourrait être envisagée, à la lumière, en particulier, de l'accord atteint par la DCJ. Le CPPUC répondit qu'actuellement l'Église catholique romaine n'envisage pas de changer les règles relatives au partage de l'Eucharistie. Selon la compréhension catholique romaine, la communion eucharistique et la communion ecclésiale institutionnelle sont étroitement liées. Pour les luthériens, il est essentiel de souligner que le Christ vivant, qui ne peut pas être divisé, se donne lui-même à nous dans l'Eucharistie et que sa présence réelle, et divine, transcende les barrières humaines, ainsi que les barrières entre les confessions chrétiennes. Tout en reconnaissant la validité de l'approche des uns et des autres, catholiques et luthériens doivent poursuivre leur dialogue sur ce sujet qui est d'une importance vitale dans les relations œcuméniques.



Membres de la Commission luthérienne - catholique romaine sur l'Unité, réunis à Opole, Pologne, 1998.
© LWF

Les relations entre luthériens et adventistes du Septième jour

Les dialogues entre luthériens et adventistes du Septième jour ont débuté en 1994, et, après quatre

sessions, se sont achevés en 1998. Le rapport final contient plusieurs recommandations pour différentes possibilités de rencontre et de collaboration, et demande aux luthériens de ne pas considérer les adventistes comme une secte, mais comme une Église libre. Les recommandations suggèrent plusieurs formes spécifiques de reconnaissance réciproque et de collaboration. Des deux côtés on étudie actuellement ce texte, et les relations futures entre adventistes et luthériens dépendront de la façon dont le rapport et ses recommandations vont être reçus de part et d'autre.

Relations entre d'anciens partenaires de dialogues

La FLM a été officiellement en dialogue avec les méthodistes, grâce au CMM, et des rencontres ont eu lieu avec l'Alliance Baptiste Mondiale.

Le dialogue entre la FLM et le CMM, qui produisit un rapport, *l'Église, communauté de Grâce* (1984), a depuis lors conduit à des formes de communion ecclésiale entre les méthodistes et l'Église protestante en Allemagne (EKD), l'Église de Norvège, l'Église de Suède, et la Communion ecclésiale de Leuenberg. Les relations entre la FLM et le CMM se poursuivent au sein de la Conférence des Secrétaires des Communions chrétiennes mondiales, et dans le cadre du suivi de la DCJ (voir ci-dessus).

Les dialogues entre l'Alliance Baptiste Mondiale et la FLM ont produit un rapport, *Baptistes et luthériens en Dialogue : un message à nos Églises* (1989). Les relations entre la FLM et l'Alliance Baptiste Mondiale se poursuivent actuellement, pour l'essentiel, au sein de la Conférence des Secrétaires des Communions chrétiennes mondiales.

Étude sur l'identité luthérienne dans les relations œcuméniques

Un projet interdépartemental, impliquant le Bureau des affaires œcuméniques, le DTE et le Centre d'études œcuméniques de Strasbourg, a pour but de préciser ce qu'est, sous plusieurs angles, l'identité confessionnelle de la communion luthérienne en référence avec certaines

questions ayant une portée œcuménique globale. Cette étude résulte du fait que la cohérence des pratiques et de l'enseignement luthériens (par exemple sur le sujet du ministère ordonné) est parfois mise en question dans les dialogues œcuméniques internationaux. De plus, les relations œcuméniques nouvelles dans lesquelles se sont engagées certaines Églises luthériennes (par exemple avec les Églises anglicanes) ont aussi posé des questions au sein même de la famille luthérienne quant à sa cohérence.

Le but de cette étude n'est pas de produire des visions « intemporelles » de l'identité confessionnelle luthérienne, mais de décrire, d'une manière cohérente, en particulier comme cela s'est fait dans les dialogues œcuméniques, ce que pensent les luthériens de certains sujets. Sous la responsabilité du Bureau des affaires œcuméniques, l'étude a d'abord porté sur « le Ministère épiscopal au sein de l'apostolicité de l'Église ». A la suite de cinq rencontres régionales dans différentes parties du monde, un colloque a eu lieu à Malte à la fin de l'année 2002 avec des luthériens participant à plusieurs commissions de dialogue. Un texte a été rédigé, qui sera mis à la disposition des Églises membres et de la Dixième Assemblée.

La prochaine étape de l'étude, sous la responsabilité du DTE, concernera le ministère diaconal de l'Église.

Les relations avec le COE

L'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE), à Harare, en 1998, a reconnu que les avancées dans les discussions des modèles œcuméniques sont le résultat direct d'un commun engagement entre le COE et les Communions chrétiennes mondiales (CCM). De plus, l'Assemblée a indiqué que dans ce processus, l'accent est mis par certaines CCM sur « l'auto-compréhension ecclésiale ». Ceci est une caractéristique importante des relations entre le COE et les CCM, qui souligne que le COE doit reconnaître, sur le plan historique et ecclésiologique, le caractère unique des CCM, et renforcer ses relations avec les différentes CCM. L'Assemblée d'Harare a aussi invité la Conférence des Secrétaires des Commissions chrétiennes mondiales à s'engager activement dans cette démarche.



Lorsque le Conseil s'est réuni en 1999, on a souligné que le renforcement général des relations entre les CCM et le COE contribuerait à la cohérence du mouvement œcuménique ainsi qu'à une meilleure utilisation des ressources. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de chercher à mettre en route un « dialogue » direct entre la FLM et le COE sur les relations futures et les modèles de collaboration. Un groupe mixte de membres du personnel de Genève a présenté son rapport en 2000. Il poursuit son travail, et comprend désormais un représentant de l'ARM.

En 2002, le Conseil a insisté fortement sur le rôle œcuménique joué actuellement par le COE; il a demandé au Secrétaire général et au Centre d'études œcuméniques de Strasbourg de suivre attentivement les développements concernant la participation des CCM au COE, et d'y contribuer.

Participants à la réunion de la Commission luthériens-Adventistes du Septième Jour, Cartigny, Suisse, 1998.
© LWF

La Conférence des Secrétaires des CCM

Les réunions annuelles de cette Conférence ont pour but essentiel d'offrir la possibilité de s'informer mutuellement et de partager les expériences actuelles du travail quotidien des différentes communions. En 2000, la Conférence a adopté une déclaration encourageant chaque communion à établir des relations avec le COE, selon ses possibilités et ses besoins propres. En 2002, une procédure a été mise en place afin de conduire au sein de la Conférence une large discussion sur la nature, l'avenir et les aspects ecclésiologiques des CCM, et sur leur rôle dans le mouvement œcuménique.

Participants à la Conférence
2002 des Secrétares des
Communions chrétiennes
mondiales, Hendersonville,
Caroline du Nord, USA.
© LWF

La coopération entre le Bureau des affaires œcuméniques, le DTE et le Centre d'études œcuméniques de Strasbourg

En 2001, un groupe de membres du personnel
représentant le Bureau, le DTE et le Centre de



Strasbourg remet un important rapport sur le
thème « Théologie et Œcuménisme dans la

FLM ». Ce rapport décrit en détail les rôles respectifs du BAO, du DTE et du Centre d'études œcuméniques au sein de la FLM. Il souligne aussi que la collaboration entre les trois organismes doit toujours être étroite, et qu'il convient de se consulter régulièrement sur les aspects importants, et sur les procédures de la vie œcuménique de la FLM. Mais tous trois doivent actuellement faire face à un manque sérieux de ressources, et ont mis à leur ordre du jour la nécessité de définir des priorités et d'obtenir davantage de moyens financiers.

Les possibilités et les défis qui sont ceux de la FLM sur le plan œcuménique vont sans aucun doute affecter son avenir, et l'apport des Églises luthériennes marquera l'avenir du mouvement œcuménique. Dans les prochaines années, il sera essentiel pour la FLM, en tant que communion d'Églises, de poursuivre son engagement œcuménique de façon solide et professionnelle, toujours en rapport avec sa nature confessionnelle et les objectifs qui sont les siens.